



Décision administrative n° 01-102 du 10/05/01



Texte N° 01-102 - E4 - (F.121)

Liste des assesseurs appelés à siéger à la Commission de conciliation et d'expertise douanière.

DA reprise au BOD n°[6519](#)

<p><i>Bulletin officiel des douanes</i></p> <p>LISTES DES ASSESSEURS</p> <p>appelés à siéger à la commission de conciliation et d'expertise douanière</p>	<p>BOD n° 6519</p> <p>du 6 juillet 2001</p> <p>texte n° 01-102</p> <p>nature du texte : Arrêté</p> <p>du 10 mai 2001</p> <p>classement : F.121</p> <p>RP :</p> <p>bureau : E/4</p> <p>nombre de pages : 1</p> <p>diffusion :</p> <p>NOR : BUD D 01 00 102 S</p> <p>mots-clés : CCED</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte : 31 mai 2001</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références :</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié :</p>	

Le service et les usagers sont informés que l'annexe à l'arrêté interministériel du 10 mai 2001 fixant les listes d'assesseurs appelés à siéger à la commission de conciliation et d'expertise douanière, a été publiée au journal officiel de la République française (édition des documents administratifs n° 8 du 31 mai 2001).